

Procédure de recrutement des contrats doctoraux sur contrats de recherche (hors CDE) pour l'ED ECLIS

Cette procédure concerne les recrutements de doctorant.e.s sur des contrats autres que les contrats doctoraux d'établissement, c'est-à-dire sur les contrats de recherche obtenus en propre par l'unité ou les porteurs de projets (ANR, Région, CIFRE, Industriel).

Un porteur de sujet de thèse doit obligatoirement détenir son HDR (ou équivalent, ou dérogation accordée par l'établissement). Il doit appartenir à une structure de recherche évaluée par l'HCERES et rattachée à l'ED ECLIS.

Dépôt du sujet de thèse¹ :

Les propositions de sujets de thèse sont à déposer par le porteur du sujet sur le portail informatique « Améthys »² et diffusé dans les réseaux de recherche nationaux et internationaux identifiés afin de permettre une visibilité la plus grande possible au projet de recherche, de même qu'une ouverture la plus large aux candidatures potentielles.

Candidature à un sujet (et donc au concours organisé par l'UR) :

Les laboratoires sont chargés de sélectionner les candidats qu'ils souhaitent recruter en concertation avec l'ED. La procédure de sélection clairement définie doit être portée à la connaissance des candidat.e.s dès la publication des projets de recherche proposés pour le concours.

Cette procédure de sélection peut s'effectuer selon différentes modalités (sur dossier/entretien ; calendrier des différentes étapes etc...) mais doit être claire et explicite, tout comme les critères mobilisés pour sélectionner et retenir les candidatures (cf exemple plus bas).

Quelle que soit la procédure retenue au sein de l'UR (dossier ; dossier + entretien etc..), l'ED devra y être impliquée/représentée pour s'assurer que les conditions de recrutement des candidats satisfont la politique de recrutement inscrite dans son règlement intérieur.

¹ Dans le cas de projets de thèse ne répondant pas à un appel à candidature (e.g. thèse salariée, thèse sur financement propre, thèse CIFRE, ou encore projet de thèse proposé par un.e doctorant.e...) **cette procédure peut ne pas être mobilisée**. Néanmoins, dans ces cas, il est impératif que l'ED soit impliquée dans le recrutement (par exemple par la sollicitation d'un membre du conseil de l'ED) pour s'assurer que le/la candidat.e pressenti.e répond aux critères d'éligibilité à la réalisation d'une thèse définie dans la charte du doctorat et le RI de l'ED (notamment conditions académiques et conditions de ressources matérielles et financières). Dans ce cas, l'avis d'un membre du conseil de l'ED sera à fournir à l'ED (sur la base d'éléments, a minima, sur le niveau académique, l'adéquation du profil du ou de la candidat.e par rapport au projet de thèse envisagé, et sur les conditions de ressources matérielles et financières envisagées du ou de la candidat.e qui lui auront été transmis par la direction de thèse pressentie) en amont de l'inscription du. de la. doctorant.e en thèse. Cet avis pourra prendre la forme d'un mail adressé à la direction et au. à la. gestionnaire du site concerné de l'ED.

² La plateforme AMETHIS, remplacera la plateforme « Thèse en Bretagne Loire - <https://theses.doctorat-bretagne Loire.fr> ». Elle devrait être bientôt mise à disposition des usagers de l'ED.

L'école doctorale pourra refuser de valider le recrutement envisagé si :

- les règles de l'encadrement ne sont pas respectées (en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 et le règlement intérieur de l'ED)
- les conditions de sélection des candidat.e.s par le laboratoire ne sont pas identifiées dans l'offre de thèse :
 - o Précision sur la pré-sélection/la sélection sur dossier ou par entretien
 - o Composition de la commission d'examen des candidatures (intégrant un membre du conseil représentant l'ED)
 - o Attentes relatives à la constitution du dossier de candidature, et en cas d'entretien oral, modalités et attentes pour les auditions
 - o Critères de sélection (ex : notes minimales, stage obligatoire, type de master, positionnement scientifique par rapport au projet proposé, capacité à défendre sa candidature etc)

Aussi, l'ED recommande aux porteurs de projet de transmettre leur proposition (ED ECLIS ed-eclis@doctorat-paysdelaloire.fr) ainsi que la procédure de recrutement envisagée avant la publication du projet, pour s'assurer que cette proposition est conforme à ses attentes.

ATTENTION :

Une fois le dossier d'inscription pédagogique finalisé sur AMETHIS et approuvé par l'Etablissement d'inscription (NU, UA, ou LMU), le/la doctorant.e devra s'inscrire à la scolarité et payer ses frais d'inscription. Le contrat doctoral sera envoyé au laboratoire uniquement après validation du dossier d'inscription pédagogique par son Etablissement.

Un.e candidat.e qui n'a pas validé son inscription en scolarité ne peut en aucun cas commencer à travailler dans son laboratoire. Il/elle sera payé.e à partir de la date de début de contrat indiqué sur le contrat doctoral, signé par toutes les parties.

XXXXXXXX

Principaux critères de sélection des candidatures à la réalisation d'une thèse à mobiliser (liste non exhaustive) :

→ **au niveau de l'UR :**

1- Appropriation du sujet de thèse :

Positionnement vis-à-vis du sujet de thèse pour lequel il candidate (ou capacité de l'étudiant à se projeter dans le projet de thèse)

2- Qualité du dossier de l'étudiant

3- En cas d'audition : Capacité à exposer et défendre oralement sa candidature

→ **au niveau de l'ED :** mêmes critères auxquels on peut ajouter :

1- Projection professionnelle du candidat

2- Conditions de ressources matérielles et financières

Contacts des gestionnaires de site / direction de l'ED selon votre site :

<https://ed-eclis.doctorat-paysdelaloire.fr/presentation> , cliquer sur « gouvernance »